

HFY

**FNB RENDEMENT DE SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES MONDIALES
HAMILTON CAPITAL**



**FNB Rendement de sociétés financières mondiales
Hamilton Capital
(HFY : HFY.U : TSX)**

Hamilton Capital

Spécialistes en Services Financiers

Table des matières

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Analyse du rendement du Fonds par la direction	1
Faits saillants de nature financière.....	6
Rendement passé	9
Sommaire du portefeuille de placements	10

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE.....

12

ÉTATS FINANCIERS

États de la situation financière	13
États du résultat global	14
États de l'évolution de la situation financière	15
États des flux de trésorerie.....	16
Tableau des placements	17
Notes afférentes aux états financiers	20

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Le présent rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (« HFY » ou le « FNB ») fait état des faits saillants de nature financière et est compris dans les états financiers intermédiaires non audités du fonds de placement. Il est possible d'obtenir gratuitement une copie des états financiers intermédiaires non audités, des états financiers annuels audités, du rapport intermédiaire ou du rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds, un exemplaire du document traitant des politiques et procédures de vote par procuration, du dossier de divulgation des votes par procuration ou des informations trimestrielles sur le portefeuille, en composant (sans frais) le 416-941-9888 ou en écrivant à Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

Le présent document peut renfermer des énoncés prospectifs concernant des événements, résultats, circonstances, rendements futurs ou des attentes qui ne sont pas des faits historiques, mais représentent plutôt l'opinion de la direction quant à des événements futurs. De par leur nature, les énoncés prospectifs exigent la formulation d'hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et risques inhérents. Les risques que les prédictions et autres énoncés prospectifs ne se révèlent pas exacts sont importants. Le lecteur est prié de ne pas se fier outre mesure aux énoncés prospectifs étant donné qu'un certain nombre de facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, conditions, mesures ou événements réels diffèrent grandement des objectifs, attentes, estimations ou intentions exprimés de façon expresse ou implicite dans les énoncés prospectifs.

Les résultats réels pourraient différer de façon appréciable des attentes de la direction exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de plusieurs facteurs incluant, sans toutefois s'y limiter, les conditions de marché et la conjoncture économique générale, les taux d'intérêt, les changements apportés aux lois et règlements, les effets de la concurrence dans les secteurs géographiques et secteurs d'activité dans lesquels le FNB peut investir et d'autres risques énoncés, de temps à autre, dans le prospectus simplifié du FNB. À l'occasion, de nouveaux facteurs de risque apparaissent et la direction ne peut les prévoir tous. Le lecteur est prié de comprendre que cette liste de facteurs n'est pas exhaustive et que, s'ils s'appuient sur des énoncés prospectifs pour décider d'investir ou non dans le FNB, les investisseurs et autres parties devraient porter une attention particulière à ces facteurs ainsi qu'aux autres incertitudes et événements éventuels et tenir compte de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs. En raison des répercussions possibles de ces facteurs, le gestionnaire décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs consécutivement à l'obtention de nouveaux renseignements, ou à la survenue d'événements nouveaux, ou pour tout autre motif, sauf si la législation pertinente l'y contraint.

Analyse du rendement du Fonds par la direction

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

HFY tente d'atteindre son objectif de placement en choisissant des sociétés de services financiers qui sont situées dans divers pays et qui, de l'avis de Hamilton Capital, en qualité de conseiller en valeurs du FNB (le « conseiller en valeurs »), offrent un bon potentiel d'augmentation à long terme des versements de dividendes et de distributions. Afin de déterminer les sociétés qui remplissent ces critères, le conseiller en valeurs a recours à une analyse et à une expertise

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

spécialisées et il examine les caractéristiques de chaque société, telles que son rendement, son évaluation et ses perspectives de croissance, ainsi que son macroenvironnement, y compris, notamment, la croissance du PIB, les tendances du taux d'inflation et des taux d'intérêt, les politiques fiscales et monétaires et les tendances réglementaires.

Il est prévu que le portefeuille du FNB sera composé en tout temps de titres d'environ 50 à 80 émetteurs. Ces placements seront répartis entre différents pays et sous-secteurs d'activité. HFY investit principalement dans des titres de participation inscrits à la cote de bourses mondiales importantes, notamment dans des certificats américains d'actions étrangères, et pourrait également investir dans des titres privilégiés à l'occasion. Le conseiller en valeurs peut, à son gré, couvrir une partie ou la totalité de l'exposition du FNB aux devises autres que le dollar canadien.

Risques

Un placement dans les parts du FNB peut être spéculatif et être assorti d'un degré élevé de risque et pourrait ne s'adresser qu'aux personnes qui sont en mesure d'assumer la perte de l'intégralité de leur placement. Le gestionnaire, en guise de résumé aux investisseurs existants, fournit ci-dessous la liste des risques auxquels un placement dans le FNB pourrait être exposé. **Les investisseurs éventuels devraient lire le prospectus le plus récent du FNB et prendre en considération la description exhaustive des risques fournie dans celui-ci avant d'acheter des parts.**

Une liste des risques auxquels un placement dans le FNB est exposé est présentée ci-dessous; cette liste n'a pas changé par rapport à la liste des risques présentée dans le prospectus du FNB. Une description complète de chaque risque énuméré ci-dessous est également fournie dans le prospectus, qu'il est possible de se procurer en accédant au site www.hamilton-capital.com ou au site www.sedar.com, ou encore en communiquant directement avec Hamilton Capital Partners Inc. (se reporter à l'information à ce sujet fournie à la dernière page du présent document).

- Aucune garantie quant à l'atteinte de l'objectif de placement
- Risque lié aux marchés
- Risque lié aux émetteurs
- Risque lié aux titres de participation
- Risque lié à la vente à découvert
- Risque juridique et réglementaire
- Placements effectués à l'extérieur de l'Amérique du Nord
- Rendement des banques et des institutions financières
- Évolution du cadre réglementaire du secteur mondial des services financiers
- Risque lié aux bourses étrangères
- Risque lié aux marchés étrangers
- Risque lié aux fluctuations des devises
- Risque de change
- Risque lié à un placement dans des fiducies de placement immobilier (FPI)
- Risque lié aux marchés émergents
- Risque lié aux instruments dérivés
- Risque lié à l'utilisation d'options
- Risque lié à la valeur liquidative correspondante
- Risque lié aux distributions
- Risque lié aux courtiers désignés et aux courtiers
- Dépendance envers le personnel clé
- Conflits d'intérêts éventuels
- Risque lié aux contreparties
- Risque lié aux interdictions d'opérations visant les titres
- Absence de propriété
- Risque lié aux bourses
- Risque lié à une fermeture hâtive
- Prix de rachat
- Risque lié à la concentration
- Risque lié à l'utilisation de données historiques
- Risque lié à la faible capitalisation
- Risque lié à la liquidité
- Risque lié à la fiscalité
- Risque lié aux opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres
- Risque lié à un placement dans un fonds de fonds
- Risque lié aux fonds négociés en bourse (FNB)
- Perte de la responsabilité limitée
- Absence de marché actif et d'historique d'exploitation
- Absence de rendement garanti

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Résultats d'exploitation

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, les parts de catégorie E négociées en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») du FNB ont produit un rendement de 1,88 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Les parts de catégorie E négociées en dollars américains (les « parts en \$ US ») du FNB ont produit un rendement de -2,59 %, compte tenu des distributions versées aux porteurs de parts. Les parts de catégorie E en \$ US ne constituent pas une catégorie de parts distincte du FNB; elles correspondent plutôt à la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain à la date du jour.

L'indice KBW Financial Sector Dividend Yield Total Return, lequel est un indice pondéré en fonction du ratio dividende/cours composé de 38 titres du secteur américain des services financiers qui sont liquides et versent des dividendes élevés, a donné un rendement de 6,34 % pendant la période d'activité du FNB en dollars canadiens, sur la base du rendement total (1,34 % en dollars américains). L'indice MSCI Monde est un indice boursier général, lequel regroupe plus de 1 000 titres à moyenne et à grande capitalisation sur 23 marchés développés à l'échelle mondiale, a donné un rendement de 5,39 % pendant la période d'activité en dollars canadiens, sur la base du rendement total (0,43 % en dollars américains).

Revue du marché mondial et du secteur des services financiers

Le premier semestre de 2018 a été marqué au début par l'optimisme soutenu à l'égard d'une reprise économique à l'échelle mondiale dans divers secteurs grâce à un renouveau de l'activité en matière de placement et de commerce et à un contexte où les taux d'intérêt sont encore faibles. Cela étant dit, l'incertitude entourant les politiques commerciales internationales a conduit à une hausse de la volatilité des marchés au cours des mois qui ont suivi, entraînant la forte baisse des titres financiers mondiaux, la plupart des grands indices financiers (notamment en Europe, aux États-Unis, au Canada et au Japon) s'étant enfoncés en territoire négatif au cours des six premiers mois de l'année.

Malgré les préoccupations générales à l'égard des titres, l'introduction de la réforme américaine de l'impôt sur les sociétés, l'augmentation de la croissance du produit intérieur brut (« PIB »), une politique monétaire favorable et un contexte de réglementation en voie d'amélioration (y compris la conclusion d'un accord bipartisan visant à assouplir les dispositions de la loi Dodd-Frank) ont permis au secteur des services financiers des États-Unis d'afficher une performance plus solide au cours de la deuxième moitié.

En Europe, les attentes à l'égard de la normalisation de la politique monétaire (laquelle, dans l'ensemble, a une influence bénéfique sur les services financiers) ont été tempérées par l'incertitude politique. Alors que l'Allemagne a enfin formé un gouvernement de coalition (cinq mois après les élections), l'élection italienne s'est soldée par une coalition politique qui souhaite apporter un changement significatif à la relation que le pays entretient avec l'Union européenne. Au Canada, les inquiétudes à l'égard de la conclusion d'un accord commercial avec les États-Unis, son plus grand partenaire commercial, qui serait défavorable a mené à la dépréciation des titres du secteur des services financiers. L'enquête sur le secteur des services financiers effectuée par la Commission royale de l'Australie et le ralentissement du marché de l'habitation ont continué de nuire au groupe.

Les marchés financiers des pays émergents ont affiché des rendements inférieurs à ceux obtenus par leurs indices de référence au cours du premier semestre de 2018 en raison du fait qu'on s'attendait à une hausse mondiale des taux d'intérêt, à un resserrement de la liquidité, à un affaiblissement des devises locales et à l'accroissement du risque politique.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Revue du portefeuille

Le FNB investit dans des titres financiers mondiaux dont les perspectives à long terme de croissance des bénéficiaires sont bonnes et qui offrent des rendements intéressants. Au cours du premier semestre de 2018, la répartition géographique du FNB demeurait concentrée principalement sur les marchés développés, avec un investissement de la valeur liquidative dans les marchés émergents de seulement 5 %. Cette concentration a permis de réduire la volatilité des rendements alors qu'elle prenait de l'ampleur dans les marchés mondiaux. Outre sa diversité géographique, le FNB profite d'une diversification au sein même du secteur des services financiers. La diversification de plus de dix sous-secteurs financiers du FNB est demeurée assez stable depuis son lancement, la valeur liquidative étant investie à hauteur d'environ 40-50 % dans des institutions de dépôt, d'environ 25-30 % dans la gestion de patrimoine et autres, d'environ 10-20 % dans le secteur de l'assurance et de 10 % dans d'autres secteurs de services financiers, notamment les sociétés de développement commercial et les fiducies de placement immobilier (« FPI »). Le gestionnaire continue de considérer les FPI comme un sous-secteur des services financiers.

Les placements du FNB ont tiré parti de la diversité géographique et de la variété des sous-secteurs, plusieurs parmi les plus performants ayant connu une croissance par suite essentiellement de nouvelles concernant certaines sociétés (y compris les fusions et acquisitions) et en dépit du contexte politique moins propice du premier semestre de l'exercice. Vu le contexte d'exploitation favorable soutenu par la croissance améliorée du PIB, une hausse soutenue des taux des fonds fédéraux menée par la Réserve fédérale des États-Unis et la tendance vers la déréglementation, le secteur américain des services financiers (~45 % de la valeur liquidative) a obtenu, en général, un rendement supérieur à celui des autres titres mondiaux du FNB. Les FNB ont surtout tiré parti des attributions depuis les sous-secteurs à la gestion du patrimoine, aux banques américaines à moyenne capitalisation et aux sociétés de développement commercial dans une période qui s'est avérée difficile à tous autres égards.

En Europe (~35 % de la valeur liquidative), le FNB continue de diversifier ses placements, en optant pour un portefeuille composé de titres du secteur bancaire, du secteur de l'assurance et du secteur de la gestion de patrimoine qui ont aidé à atténuer les répercussions négatives des tensions présentes sur la scène politique et de la discordie à l'égard des politiques. D'autres régions, comme l'Australie, le Canada et l'Inde, ont donné lieu à des retombées négatives modestes pour le FNB au cours de la période.

Après une longue période marquée par la force du dollar canadien, le gestionnaire a diminué la part accordée aux couvertures de change, particulièrement celles portant sur le dollar américain, ce qui a eu un effet bénéfique sur le rendement du FNB.

Perspectives

Bien que les craintes à l'égard des politiques commerciales mondiales aient suscité l'incertitude qui sous-tend la déception des attentes des marchés à court terme, le gestionnaire est d'avis que les perspectives relatives aux titres financiers mondiaux demeurent dans l'ensemble positives. À la suite d'une décennie forte en réglementation caractérisée par des coûts en capital et de mise en conformité accrus, réduisant de ce fait le rendement de l'investissement, la tendance vers une réglementation plus stricte semble s'être éteinte et semble même s'inverser (l'exemple le plus flagrant étant celui de la conclusion rapide d'un accord aux États-Unis visant à assouplir les dispositions de la loi Dodd-Frank). Compte tenu d'un horizon prévisionnel qui ne laisse entrevoir rien de menaçant en ce qui a trait à la qualité du crédit et du renforcement considérable des bilans, le gestionnaire s'attend toujours à ce que le secteur des services financiers à l'échelle mondiale bénéficie de la normalisation de la politique monétaire et d'une hausse des taux d'intérêt.

Le gestionnaire est d'avis que la stratégie, qui consiste à sélectionner des sociétés de services financiers dont les rendements attrayants sont soutenus par des perspectives de croissance durable ou en progression, fait en sorte que le FNB affiche un profil risque-rendement favorable et offre un potentiel de revenu.

Analyse du rendement du Fonds par la direction (suite)

Pour d'autres commentaires sur le secteur financier international, veuillez consulter la rubrique « Insights » sur le site Web du gestionnaire, à l'adresse suivante : www.hamilton-capital.com/insights

Autres éléments d'exploitation et variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Le semestre clos le 30 juin 2018 constitue la première période intermédiaire complète du FNB. Les chiffres de la période 2017 présentés ci-dessous peuvent ne pas fournir suffisamment d'information pour une comparaison éclairée avec celle de la période à l'étude.

Pour le semestre clos le 30 juin 2018, le FNB a généré un résultat global brut de 762 553 \$ tiré de ses placements et dérivés. Pour la période allant du 6 février 2017, date du début des activités du FNB, au 30 juin 2017, le FNB a généré un résultat global brut de 331 526 \$ tiré de ses placements. Le FNB a payé des frais de gestion et engagé des charges d'exploitation totalisant 683 272 \$ (168 577 \$ en 2017), dont une tranche de 49 076 \$ (53 122 \$ en 2017) a été soit réglée, soit absorbée par le gestionnaire au nom du FNB. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire. Au cours de la période, le FNB a distribué un montant de 1 498 696 \$ (246 219 \$ en 2017) aux porteurs de parts.

Présentation

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net dans les états financiers et (ou) dans le rapport de la direction sur le rendement du Fonds fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Événements récents

Il n'y a aucun événement récent lié au secteur, à la direction ou au FNB qui est pertinent pour le présent et l'avenir du FNB.

Transactions avec des parties liées

Des parties liées fournissent certains services au FNB, et ces relations sont décrites ci-après.

Gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs

Le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB est Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7, société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le gestionnaire a retenu les services de Horizons ETFs Management (Canada) Inc. (l'« administrateur »), 55, avenue University, bureau 800, Toronto (Ontario) M5J 2H7 pour que celui-ci l'aide à l'égard de certains aspects de l'administration quotidienne du FNB.

Tous les frais de gestion versés au gestionnaire (description détaillée à la page 8) sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées. Les frais de gestion et la rémunération payée au comité d'examen indépendant figurent aux états du résultat global des états financiers du FNB ci-joints. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 figurent aux états de la situation financière.

Faits saillants de nature financière

Les tableaux qui suivent font état de données financières clés concernant le FNB et ont pour objet de vous aider à comprendre les résultats financiers du FNB depuis sa création, soit le 15 janvier 2016. Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités et des présents états financiers intermédiaires non audités du FNB. Veuillez vous reporter à la première page pour obtenir des renseignements sur la manière de vous procurer les états financiers annuels ou intermédiaires du FNB.

Actif net par part du FNB

Catégorie E Période ¹⁾	2018	2017	2016
Actif net à l'ouverture de la période	16,49	16,00	16,00 \$
Augmentation liée à l'exploitation			
Total des revenus	0,49	0,85	–
Total des charges	(0,19)	(0,34)	–
Profits (pertes) réalisé(e)s pour la période	(0,08)	0,31	–
Profits (pertes) latent(e)s pour la période	(0,18)	0,02	–
Augmentation totale liée à l'exploitation²⁾	0,04	0,84	–
Distributions			
À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes)	(0,39)	(0,38)	–
À partir des dividendes	–	(0,03)	–
À partir des gains en capital nets réalisés	–	(0,11)	–
Remboursement de capital	–	(0,20)	–
Total des distributions³⁾	(0,39)	(0,72)	–
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ CA)⁴⁾	16,41	16,49	16,00 \$
Actif net à la clôture de la période (parts en \$ US)^{1) 4)}	12,48	13,12	– \$

1. Cette information est tirée des états financiers intermédiaires non audités au 30 juin 2018 et des états financiers annuels audités du FNB aux 31 décembre des exercices présentés. La date de création du FNB est le 15 janvier 2016. Cependant, le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.

2. L'actif net par part et les distributions sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment considéré. L'augmentation ou la diminution liée à l'exploitation est calculée selon le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Les distributions de revenu, de dividendes et de remboursement de capital, le cas échéant, ont été versées en espèces, réinvesties dans des parts additionnelles du FNB, ou les deux. Les distributions de gains en capital, le cas échéant, sont versées en espèces ou non. Les distributions de gains en capital autres qu'en espèces sont réinvesties dans des parts supplémentaires du FNB et consolidées par la suite. Elles sont déclarées en tant que distributions imposables et ont pour effet d'augmenter le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Ni le nombre de parts détenu par un porteur ni la valeur liquidative par part du FNB ne changent en raison d'une distribution de gains en capital autre qu'en espèces. Les distributions classées comme un remboursement de capital, le cas échéant, diminuent le coût de base ajusté des parts de chaque porteur. Les caractéristiques des distributions, le cas échéant, sont déterminées après la fin de l'année d'imposition du FNB. Dans l'intervalle, aux fins de la présentation de l'information financière, les distributions sont classées au poste À partir du revenu net de placement (à l'exclusion des dividendes).

4. Les faits saillants de nature financière ne permettent pas nécessairement de rapprocher l'actif net par part à l'ouverture et à la clôture de la période.

Faits saillants de nature financière (suite)

Ratios et données supplémentaires

Catégorie E			
Période¹⁾	2018	2017	2016
Total de la valeur liquidative (en milliers)	69 289	27 975	150,00 \$
Nombre de parts en circulation (en milliers)	4 222	1 697	9,00
Ratio des frais de gestion ²⁾	1,20 %	1,03 %	–
Ratio des frais de gestion avant renoncations ou absorptions ³⁾	1,38 %	1,68 %	–
Ratio des frais de transaction ⁴⁾	0,41 %	0,68 %	–
Taux de rotation des titres en portefeuille ⁵⁾	21,55 %	61,04 %	–
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ CA)	16,41	16,49	16,00 \$
Cours de clôture (parts en \$ CA)	16,40	16,55	– \$
Valeur liquidative par part à la clôture de la période (parts en \$ US)	12,48	13,12	– \$
Cours de clôture (parts en \$ US)	12,47	13,15	– \$

1. Les renseignements sont fournis au 30 juin 2018 et aux 31 décembre des exercices présentés. La date de création du FNB est le 15 janvier 2016. Cependant, le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017. Les informations présentées sont conformes aux IFRS.
2. Le ratio des frais de gestion est calculé selon le total des charges, y compris la taxe de vente (à l'exclusion des commissions de courtage et des autres coûts de transaction de portefeuille) de la période considérée et est exprimé en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne durant la période. Le gestionnaire paie, à même les revenus tirés de ses frais de gestion, les services dispensés au FNB, notamment la rémunération du gestionnaire de portefeuille, les frais de service et le marketing.
3. Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation de ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.
4. Le ratio des frais de transaction représente le total des commissions et les autres coûts de transaction du portefeuille exprimés en pourcentage annualisé de la valeur liquidative quotidienne moyenne au cours de la période.
5. Le taux de rotation des titres en portefeuille indique les mouvements du portefeuille de placements du FNB. Un taux de rotation de 100 % signifie que le FNB achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'année. En général, plus le taux de rotation au cours d'une année est élevé, plus les frais de transaction payables par le FNB sont importants au cours de l'année, et plus la possibilité est grande que l'investisseur touche des gains en capital imposables pendant l'année. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement du FNB.

Faits saillants de nature financière (suite)

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Toute charge du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou d'une prise en charge par le gestionnaire est versée à même les frais de gestion reçus par le gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente le détail, exprimé en pourcentage, des services obtenus par le FNB du gestionnaire en contrepartie des frais de gestion versés au cours de la période.

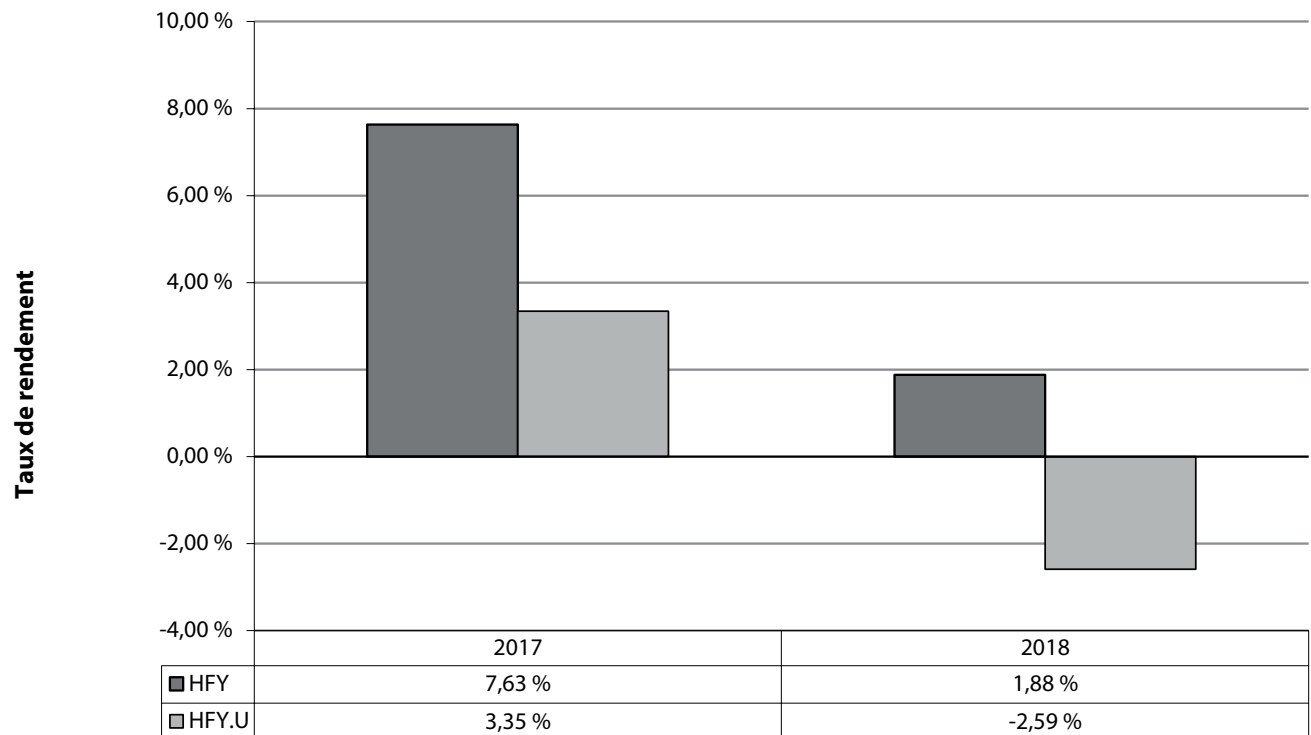
	Frais de gestion du portefeuille, frais administratifs généraux et profit	Charges du FNB ayant fait l'objet d'une renonciation ou prise en charge
Marketing		
12 %	69 %	19 %

Rendement passé

Des commissions de vente, des frais de gestion et d'autres frais peuvent être liés à un placement dans le FNB. Veuillez prendre connaissance du prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués reflètent le rendement total historique, y compris les changements de valeur unitaire et le réinvestissement de toutes les distributions, et ne tiennent pas compte des frais de vente, de rachat ou de distribution, ni des frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un investisseur qui auraient pu réduire les rendements. Un placement dans le FNB n'est assorti d'aucune garantie. Sa valeur fluctue régulièrement et le rendement passé pourrait ne pas se répéter. Les rendements du FNB ont été compilés en supposant que toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du FNB. Si vous détenez ce FNB à l'extérieur d'un régime enregistré, le revenu et les gains en capital distribués qui vous sont versés augmentent votre revenu aux fins de l'impôt, et ce, qu'ils vous soient versés en espèces ou réinvestis dans des parts additionnelles. Le montant des distributions imposables réinvesties est ajouté au prix de base rajusté des parts que vous détenez. Cela diminuera votre gain en capital ou augmentera votre perte en capital lors d'une transaction ultérieure de rachat et empêchera que ce montant soit imposé de nouveau entre vos mains. Veuillez consulter votre conseiller fiscal afin de discuter de votre situation fiscale personnelle.

Rendement annuel

Le graphique suivant illustre le rendement du FNB pour la présente période intermédiaire et la période annuelle antérieure. Par ailleurs, le graphique indique, en pourcentage, le rendement haussier ou baissier d'un placement à compter du premier jour d'une période donnée jusqu'à la date de clôture de cette période.



Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. Les parts de catégorie E du FNB ont commencé à être négociées en dollars américains le 15 août 2017.

Sommaire du portefeuille de placements

Au 30 juin 2018

Composition de l'actif	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Actions mondiales	34 956 418 \$	50,45 %
Actions américaines	27 002 134	38,97 %
Actions canadiennes	7 203 857	10,40 %
Contrat à terme - couverture des devises*	151 383	0,22 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 792	0,45 %
Autres actifs, moins les passifs	(335 614)	-0,49 %
	69 288 970 \$	100,00 %

Composition des secteurs	Valeur liquidative	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
Services financiers	69 162 409 \$	99,82 %
Contrat à terme - couverture des devises*	151 383	0,22 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 792	0,45 %
Autres actifs, moins les passifs	(335 614)	-0,49 %
	69 288 970 \$	100,00 %

* Les positions dans les contrats à terme sont présentées comme étant le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient dénoués à la date du présent rapport.

Sommaire du portefeuille de placements (suite)

Au 30 juin 2018

25 principaux placements	Pourcentage de la valeur liquidative du FNB
AllianceBernstein Holding L.P.	3,12 %
HDFC Bank Ltd., CAAE	2,89 %
Ares Capital Corp.	2,85 %
Zurich Insurance Group AG	2,54 %
F.N.B. Corp.	2,49 %
Lazard Ltd.	2,47 %
Umpqua Holdings Corp.	2,42 %
DBS Group Holdings Ltd.	2,40 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,38 %
PacWest Bancorp	2,37 %
La Banque de Nouvelle-Écosse	2,33 %
Crédit Suisse Group AG	2,33 %
Poste Italiane SPA	2,23 %
Bank Polska Kasa Opieki SA	2,21 %
Deutsche Boerse AG	2,15 %
Main Street Capital Corp.	2,09 %
Synchrony Financial	2,09 %
Hercules Capital Inc.	2,07 %
Flow Traders	2,05 %
ICICI Bank Ltd., CAAE	2,04 %
IBERIABANK Corp.	2,01 %
La Banque Toronto-Dominion	1,96 %
Blackstone Group L.P. (The)	1,93 %
Banque Royale du Canada	1,90 %
Société Financière Manuvie	1,83 %

Le sommaire du portefeuille de placements peut changer en raison des transactions que réalise le FNB. Les états financiers les plus récents peuvent être obtenus gratuitement en composant le 416-941-9888, en écrivant au 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7 ou en consultant notre site Web au www.hamilton-capital.com ou celui de SEDAR au www.sedar.com.

RESPONSABILITÉ DU GESTIONNAIRE À L'ÉGARD DE LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

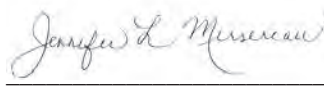
La responsabilité des états financiers intermédiaires non audités ci-joints du FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (le « FNB ») incombe au gestionnaire et fiduciaire du FNB, Hamilton Capital Partners Inc. (le « gestionnaire »). Ces états ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») au moyen de l'information disponible et comprennent certains montants qui sont fondés sur les meilleures estimations et jugements du gestionnaire.

Le gestionnaire a conçu et maintient un système de contrôles internes ayant pour but de fournir une assurance raisonnable que tous les actifs sont protégés et de produire de l'information financière pertinente, fiable et à jour, y compris les états financiers ci-joints.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration du gestionnaire.



Robert Wessel
Administrateur
Hamilton Capital Partners Inc.



Jennifer Mersereau
Administratrice
Hamilton Capital Partners Inc.

AVIS AUX PORTEURS DE PARTS

Les auditeurs du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers.

Hamilton Capital Partners Inc., gestionnaire du FNB, nomme un auditeur indépendant qui a pour mission d'effectuer l'audit des états financiers annuels du FNB.

Les auditeurs indépendants du FNB n'ont pas examiné les présents états financiers intermédiaires conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.

États de la situation financière (non audité)

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017

	2018	2017
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	310 792 \$	605 336 \$
Placements	69 162 409	27 636 500
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	224 671	52 590
Montants à recevoir se rapportant à des actifs de portefeuille vendus	2 083 150	–
Actifs dérivés (note 3)	151 383	51 094
Total des actifs	71 932 405	28 345 520
Passifs		
Frais de gestion à payer	53 959	21 115
Frais d'exploitation à payer	16 250	5 422
Montants à payer se rapportant à des actifs de portefeuille achetés	1 771 051	–
Distribution à payer	802 175	330 894
Passifs dérivés (note 3)	–	12 661
Total des passifs	2 643 435	370 092
Total de l'actif net (note 2)	69 288 970 \$	27 975 428 \$
Nombre de parts rachetables en circulation, catégorie E (note 8)	4 221 975	1 696 890
Total de l'actif net par part (parts en \$ CA) (note 1)	16,41 \$	16,49 \$
Total de l'actif net par part (parts en \$ US) (note 1)	12,48 \$	13,12 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Approuvé au nom du conseil d'administration du gestionnaire,



Robert Wessel
Administrateur



Jennifer Mersereau
Administratrice

États du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2018	2017
Produits		
Revenu de dividendes	1 625 697 \$	343 727 \$
Revenu d'intérêts à des fins de distribution	112	4 806
Revenu tiré du prêt de titres (note 7)	2 705	-
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	(117 376)	(13 902)
Perte nette de change réalisée	(141 897)	(24 103)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	(608 388)	21 764
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente de change	1 700	(766)
	762 553	331 526
Charges		
Frais de gestion (note 9)	255 818	33 259
Honoraires d'audit	22 187	14 195
Honoraires du comité d'examen indépendant	2 793	4 189
Frais de garde	17 878	5 704
Honoraires juridiques	38 989	-
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de titres	17 916	7 737
Frais d'administration	26 377	22 816
Coûts de transaction	114 922	41 636
Retenues fiscales	185 751	39 017
Autres charges	641	24
	683 272	168 577
Montants devant être payés par le fonds de placement qui ont été payés ou absorbés par le gestionnaire	(49 076)	(53 122)
	634 196	115 455
Augmentation de l'actif net pour la période	128 357 \$	216 071 \$
Augmentation de l'actif net par part, catégorie E	0,04 \$	0,40 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États de l'évolution de la situation financière (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2018	2017
Total de l'actif net à l'ouverture de la période	27 975 428 \$	150 000 \$
Augmentation de l'actif net	128 357	216 071
Transactions relatives aux parts rachetables		
Produit tiré de l'émission de titres du fonds de placement	42 682 449	16 617 023
Titres émis lors du réinvestissement des distributions	1 432	-
Distributions		
À partir du revenu net de placement	(1 498 696)	(246 219)
Total de l'actif net à la clôture de la période	69 288 970 \$	16 736 875 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

États des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les 30 juin

	2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net pour la période	128 357 \$	216 071 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Perte nette réalisée sur la vente de placements et de dérivés	117 376	13 902
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(89 683)	(23 142)
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements et des dérivés	608 388	(21 764)
Variation nette de la moins-value latente de change	148	1
Achat de placements	(52 164 355)	(17 562 279)
Produit de la vente de placements	9 577 316	868 747
Montants à recevoir se rapportant à des revenus courus	(172 081)	(68 813)
Charges à payer	43 672	11 836
Sorties de fonds nettes liées aux activités d'exploitation	(41 950 862)	(16 565 441)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu de l'émission de parts	42 682 449	16 617 023
Distributions versées aux porteurs de parts	(1 025 983)	(41 844)
Rentrées de fonds nettes liées aux activités de financement	41 656 466	16 575 179
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(294 396)	9 738
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(148)	(1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	605 336	150 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	310 792 \$	159 737 \$
Intérêts reçus, déduction faite des retenues fiscales	112 \$	4 806 \$
Dividendes reçus, déduction faite des retenues fiscales	1 267 865 \$	235 897 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Tableau des placements (non audité)

Au 30 juin 2018

Titre	Actions / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
ACTIONS MONDIALES (50,45 %)			
Royaume-Uni (6,19 %)			
Barclays PLC	348 900	1 211 878 \$	1 144 102 \$
HSBC Holdings PLC	86 200	1 070 932	1 062 907
St. James's Place Capital PLC	58 400	1 211 017	1 162 699
Standard Life Aberdeen PLC	162 700	1 092 266	919 406
		<u>4 586 093</u>	<u>4 289 114</u>
Inde (4,93 %)			
HDFC Bank Ltd., CAAE	14 500	1 782 701	2 001 936
ICICI Bank Ltd., CAAE	133 800	1 646 374	1 412 478
		<u>3 429 075</u>	<u>3 414 414</u>
Suisse (4,87 %)			
Crédit Suisse Group AG	81 300	1 826 913	1 613 523
Zurich Insurance Group AG	4 510	1 797 753	1 760 820
		<u>3 624 666</u>	<u>3 374 343</u>
France (4,66 %)			
Amundi SA	12 200	1 290 176	1 111 440
Natixis SA	117 300	1 119 726	1 094 554
Société Générale SA	18 400	1 253 269	1 020 197
		<u>3 663 171</u>	<u>3 226 191</u>
Italie (4,46 %)			
Azimut Holding SPA	23 116	530 175	470 404
Intesa Sanpaolo SPA	281 300	1 132 101	1 073 833
Poste Italiane SPA	140 700	1 461 902	1 548 788
		<u>3 124 178</u>	<u>3 093 025</u>
Australie (3,95 %)			
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	24 200	709 135	664 892
Bendigo and Adelaide Bank Ltd.	59 600	679 290	628 560
National Australia Bank Ltd.	29 900	864 140	797 355
Westpac Banking Corp. Ltd.	22 700	715 181	647 090
		<u>2 967 746</u>	<u>2 737 897</u>
Bermudes (3,62 %)			
James River Group Holdings Ltd.	15 400	780 508	795 450
Lazard Ltd., cat. A	26 600	1 718 700	1 710 367
		<u>2 499 208</u>	<u>2 505 817</u>
Pays-Bas (3,60 %)			
ASR Nederland NV	20 000	1 050 373	1 074 060
Flow Traders	27 800	791 726	1 422 094
		<u>1 842 099</u>	<u>2 496 154</u>

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2018

Titre	Actions / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Espagne (3,13 %)			
Banco de Sabadell SA	478 700	1 294 783	1 054 982
Banco Santander SA	157 800	1 337 390	1 112 468
		<u>2 632 173</u>	<u>2 167 450</u>
Singapour (2,40 %)			
DBS Group Holdings Ltd.	64 800	1 768 567	1 663 771
Pologne (2,21 %)			
Bank Polska Kasa Opieki SA	38 600	1 858 747	1 530 907
Allemagne (2,15 %)			
Deutsche Boerse AG	8 500	1 481 838	1 489 613
Norvège (1,48 %)			
DNB ASA	39 800	975 441	1 023 417
Suède (1,45 %)			
Nordea Bank AB	79 400	1 224 738	1 005 519
Autriche (1,35 %)			
UNIQA Insurance Group AG	77 600	1 045 927	938 786
TOTAL DES ACTIONS MONDIALES		<u>36 723 667</u>	<u>34 956 418</u>
ACTIONS AMÉRICAINES (38,97 %)			
Services financiers (38,97 %)			
AllianceBernstein Holding L.P.	57 500	1 743 287	2 158 162
Apollo Global Management LLC, cat. A	26 800	999 719	1 122 864
Ares Capital Corp.	91 200	1 904 542	1 972 290
BGC Partners Inc., cat. A	73 600	1 279 106	1 095 303
Blackstone Group L.P. (The)	31 600	1 263 437	1 336 436
Citizens Financial Group Inc.	17 100	911 932	874 492
Compass Diversified Trust	41 300	851 283	939 304
F.N.B. Corp.	97 800	1 733 751	1 725 447
First Horizon National Corp.	44 400	1 113 421	1 041 329
Hercules Capital Inc.	86 100	1 420 029	1 431 871
IBERIABANK Corp.	14 000	1 414 277	1 395 107
Main Street Capital Corp.	29 000	1 368 629	1 451 032
Marsh & McLennan Cos. Inc.	5 300	558 107	571 138
MGM Growth Properties LLC	22 100	768 463	884 978
Moelis & Co., cat. A	16 300	1 081 058	1 256 799

Tableau des placements (non audité) (suite)

Au 30 juin 2018

Titre	Actions / Contrats	Coût moyen	Juste valeur
Oritani Financial Corp.	43 300	896 953	922 174
PacWest Bancorp	25 300	1 631 883	1 643 741
Simon Property Group Inc.	1 500	306 741	335 610
SunTrust Banks Inc.	9 700	794 970	841 894
Synchrony Financial	33 000	1 550 257	1 448 140
Umpqua Holdings Corp.	56 500	1 574 861	1 677 934
Virtu Financial Inc.	25 100	847 714	876 089
		26 014 420	27 002 134
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		26 014 420	27 002 134
ACTIONS CANADIENNES (10,40 %)			
Services financiers (10,40 %)			
La Banque de Nouvelle-Écosse	21 700	1 680 310	1 615 348
Banque Canadienne Impériale de Commerce	14 400	1 608 124	1 646 784
Société Financière Manuvie	53 800	1 375 609	1 270 756
Banque Royale du Canada	13 300	1 329 867	1 316 567
La Banque Toronto-Dominion	17 800	1 302 279	1 354 402
		7 296 189	7 203 857
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		7 296 189	7 203 857
INSTRUMENTS DÉRIVÉS (0,22 %)			
Contrats de change à terme (0,22 %)			
Contrat de change à terme visant l'achat de 13 680 436 \$ CA pour 8 800 000 € échéant le 31 août 2018		–	123 678
Contrat de change à terme visant l'achat de 2 652 364 \$ CA pour 2 700 000 \$ AU échéant le 31 août 2018		–	27 705
		–	151 383
TOTAL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS		–	151 383
Coûts de transaction		(129 441)	
TOTAL DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS (100,04 %)		69 904 835 \$	69 313 792 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie (0,45 %)			310 792
Autres actifs, moins les passifs (-0,49 %)			(335 614)
TOTAL DE L'ACTIF NET (100,00 %)			69 288 970 \$

(Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.)

Notes afférentes aux états financiers (non audité)

30 juin 2018

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Le FNB Rendement de sociétés financières mondiales Hamilton Capital (« HFY » ou le « FNB ») est une fiducie d'investissement établie sous le régime des lois de la province d'Ontario, en vertu d'une déclaration de fiducie le 15 janvier 2016. Le FNB a commencé ses activités le 6 février 2017. L'adresse du siège social du FNB est la suivante : a/s Hamilton Capital Partners Inc., 55, rue York, bureau 1202, Toronto (Ontario) M5J 1R7.

Les parts de catégorie E (« catégorie E ») du FNB sont offertes en permanence par l'entremise de son prospectus et sont négociées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») en dollars canadiens (les « parts en \$ CA ») et en dollars américains (les « parts en \$ US ») sous les symboles HFY et HFY.U, respectivement. Les parts en \$ US ne constituent pas une catégorie distincte de parts du FNB; elles représentent la valeur en dollars américains des parts de catégorie E en \$ CA au taux de change \$ CA/\$ US en vigueur. Un investisseur ne peut acheter ou vendre des parts du FNB à la TSX que par l'entremise d'un courtier inscrit dans la province ou le territoire de résidence de l'investisseur. Les investisseurs peuvent négocier des parts du FNB de la même façon que d'autres titres négociés à la TSX, y compris au moyen d'ordres au cours du marché et d'ordres à cours limité, et pourraient devoir payer les commissions de courtage d'usage au moment de l'achat ou de la vente des parts.

L'objectif de placement de HFY est de tirer d'un portefeuille géré activement composé de titres de sociétés de services financiers mondiales un rendement à long terme qui consiste en un revenu régulier de dividendes et de distributions avec une croissance modérée du capital à long terme, notamment des banques commerciales et des banques d'investissement, des compagnies d'assurance, des maisons de courtage de valeurs, des gestionnaires d'actifs, des bourses, des sociétés de placement immobilier et d'autres sociétés de placement. Le FNB investit principalement dans des titres de participation et des titres liés à des titres de participation de sociétés financières situées dans divers pays.

Hamilton Capital Partners Inc. (« Hamilton Capital » ou le « gestionnaire ») est le gestionnaire, fiduciaire et conseiller en valeurs du FNB. Le gestionnaire est responsable de la mise en œuvre des stratégies de placement du FNB.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

i) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »). Toute mention relative au total de l'actif net, à l'actif net, à la valeur liquidative ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net fait référence à l'actif net ou à l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, aux termes des IFRS.

Le conseil d'administration du gestionnaire a approuvé la publication des présents états financiers le 15 août 2018.

ii) Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

iii) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers.

a) Instruments financiers

i) *Comptabilisation, évaluation initiale et classement*

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, a remplacé la norme comptable internationale (International Accounting Standard, ou « IAS ») 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation d'instruments financiers, y compris la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

Aux termes de cette nouvelle norme, les actifs doivent être classés selon la gestion des actifs financiers prévue dans le modèle d'affaires du FNB ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Elle prévoit trois catégories de classement principales pour les actifs financiers : « évalué au coût amorti », « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « à la juste valeur par le biais du résultat net ». La norme élimine les catégories actuelles de l'IAS 39 : détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances et disponibles à la vente. L'IFRS 9 reprend largement les exigences énoncées dans l'IAS 39 aux fins du classement des passifs financiers.

Il n'y a eu aucune modification aux bases d'évaluation des instruments financiers du FNB à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 et, par conséquent, il n'y a pas eu d'incidence sur l'actif net.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont initialement comptabilisés à la juste valeur (voir ci-dessous) à la date de transaction, les coûts de transaction étant comptabilisés dans les états du résultat global. Les autres actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date où ils sont générés.

Le FNB classe les actifs financiers et les passifs financiers dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : titres de créance, investissements en titres de capitaux propres et instruments financiers dérivés.
- Actifs financiers au coût amorti : tout autre actif financier est classé à titre de prêts et créances.
- Passifs financiers obligatoirement classés à la juste valeur par le biais du résultat net : instruments financiers dérivés et titres vendus à découvert, le cas échéant.
- Passifs financiers au coût amorti : tout autre passif financier est classé à titre d'autres passifs financiers.

ii) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, à défaut, le marché le plus avantageux auquel le FNB a accès à cette date. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution.

Les placements sont évalués à la juste valeur à la fermeture des bureaux chaque jour ouvrable pendant lequel des séances sont tenues à la TSX (la « date d'évaluation ») en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des sources de

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

cotation externes. Les placements détenus qui sont négociés sur un marché boursier actif et reconnu, un marché hors cote ou par un courtier en valeurs mobilières reconnu sont évalués selon leur cours de clôture. Toutefois, ces cours peuvent faire l'objet d'un ajustement si une valeur plus exacte peut être obtenue d'une transaction boursière plus récente ou si l'on y incorpore d'autres renseignements pertinents dont il n'a pas été tenu compte dans les cotations de sources externes. Les placements à court terme, y compris les billets et les instruments du marché monétaire, sont évalués au coût après amortissement, lequel se rapproche de la juste valeur.

Les placements détenus qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris certains instruments financiers dérivés, sont évalués au moyen de données du marché observables, si possible, selon le mode de calcul et la manière établie par le gestionnaire. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés aux états de la situation financière selon le profit ou la perte qui serait réalisé si les contrats étaient liquidés à la date d'évaluation. Les dépôts de couverture, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements comme dépôts de couverture. Il y a également lieu de se reporter au sommaire de l'évaluation de la juste valeur présenté à la note 6.

Les politiques relatives à la juste valeur qui sont appliquées pour la présentation de l'information financière sont les mêmes que celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative pour les transactions menées avec les porteurs de parts.

La juste valeur des autres actifs et passifs financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

iii) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière, s'il existe un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net, ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les produits et les charges sont présentés pour leur montant net en ce qui a trait aux profits et pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et aux profits et pertes de change.

iv) Instruments spécifiques

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de la trésorerie en dépôt et des billets à court terme portant intérêt dont l'échéance est de moins de trois mois au moment de l'acquisition.

Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme, le cas échéant, sont évalués à la valeur au cours du marché à la date d'évaluation. La valeur de ces contrats de change à terme correspond au profit ou à la perte qui serait réalisé si, à la date d'évaluation, la position devait être liquidée et comptabilisée en tant qu'actifs et (ou) passifs dérivés dans les états de la situation financière et en tant que variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés aux états du résultat global. Lorsqu'un contrat de change à terme est liquidé ou qu'il vient à échéance, un profit réalisé ou une perte réalisée est comptabilisé dans les états du résultat global au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et de dérivés. La valeur des contrats de change à terme en dollars canadiens est déterminée à l'aide des cours de change à terme établis par un fournisseur de services indépendant.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

Parts rachetables

Les parts rachetables sont calculées à la valeur actualisée du prix de rachat et sont considérées comme étant la valeur résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Elles sont classées à titre de passifs financiers en raison des exigences du FNB visant à distribuer le revenu net et les gains en capital aux porteurs de parts.

b) Revenu de placement

Les transactions sur placements sont comptabilisées à la date de la transaction. Les profits et les pertes réalisés découlant des transactions sur placements sont calculés selon la méthode du coût moyen pondéré. L'écart entre la juste valeur et le coût moyen, tel qu'il est inscrit dans les états financiers, est pris en compte dans les états du résultat global comme faisant partie de la variation nette de la plus-value (moins-value) latente sur les placements et les instruments dérivés. Le revenu d'intérêts à des fins de distribution tiré des placements dans des obligations et des placements à court terme, le cas échéant, représente le taux d'intérêt nominal reçu par le FNB selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Le FNB n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, le cas échéant. Le FNB n'utilise pas la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Le revenu tiré des distributions provenant de placements dans d'autres fonds du FNB est comptabilisé lorsqu'il est gagné.

Le revenu provenant des dérivés est présenté dans les états du résultat global comme profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés, variation nette de la plus-value (moins-value) latente de placements et de dérivés et de revenu d'intérêts à des fins de distribution, selon sa nature.

Le revenu tiré des transactions de prêts de titres, s'il en est, est inclus dans le revenu tiré des prêts de titres aux états du résultat global lorsqu'il est gagné. Tous les titres faisant l'objet d'un prêt sont présentés dans le tableau des placements, et la valeur de marché des titres prêtés et des garanties détenues est établie quotidiennement (note 7).

Si le FNB est assujéti à des retenues fiscales imposées par certains pays sur le revenu de placement et les gains en capital, ces revenus et gains sont comptabilisés pour leur montant brut, et les retenues fiscales connexes sont présentées en tant que charges distinctes dans les états du résultat global.

c) Devises

Les transactions menées en devises sont converties dans la monnaie de présentation du FNB au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises à la date de clôture sont convertis au cours en vigueur à la clôture de la période. Les profits et pertes de change sont présentés en tant que « Profit net (perte nette) de change réalisé(e) », sauf pour les profits ou pertes attribuables aux instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en tant que composante du « Profit net (perte nette) réalisé(e) sur la vente de placements et d'instruments dérivés » et de la « Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des instruments dérivés » aux états du résultat global.

d) Coût

Le coût des placements de portefeuille est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

e) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net par part aux états du résultat global correspond à la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation divisée par le nombre moyen pondéré de parts qui sont en circulation au cours de la période de présentation de l'information financière. Pour les frais de gestion, il y a lieu de se reporter à la note 9.

f) Transactions des porteurs de parts

La valeur à laquelle les parts sont émises ou rachetées est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre total de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation. Les montants reçus à l'émission de parts et les montants payés au rachat de parts sont inclus dans les états de l'évolution de la situation financière.

g) Montants à recevoir (à payer) se rapportant à des actifs de portefeuille vendus (achetés)

Conformément à la politique de comptabilisation à la date de transaction du FNB visant les achats et ventes, les transactions de vente ou d'achat en attente d'un règlement représentent des montants à recevoir ou à payer relativement à des titres vendus ou achetés, mais qui ne sont pas réglés à la date de clôture.

h) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculé en divisant l'actif net du FNB attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts du FNB en circulation à la date d'évaluation.

i) Coûts de transaction

Les coûts de transaction sont les coûts additionnels qui découlent directement de l'acquisition, de l'émission ou de la sortie d'un placement, ce qui comprend les honoraires et commissions payés aux placeurs pour compte, aux conseillers et aux courtiers ainsi que les droits versés aux organismes de réglementation et aux bourses ainsi que les droits et taxes de transfert. Les coûts de transaction sont passés en charges et imputés aux coûts de transaction dans les états du résultat global.

4. ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES ET JUGEMENTS

Lors de l'établissement des présents états financiers, le gestionnaire a eu recours à son jugement, a fait des estimations et a posé des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable de l'actif, du passif, des produits et des charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute modification des estimations est comptabilisée prospectivement.

Le FNB peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements comptables et des estimations les plus critiques de la part du FNB lors de la préparation des états financiers. Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du FNB.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

5. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB est exposé à divers risques financiers liés à ses activités de placement. Le gestionnaire s'efforce de réduire au minimum les effets négatifs de ces risques sur le rendement du FNB en faisant appel à des conseillers en valeurs spécialisés et expérimentés, en suivant quotidiennement les positions du FNB et l'évolution du marché et en ayant recours de façon périodique à des dérivés afin de couvrir certains risques. Le gestionnaire contribue à la gestion des risques en maintenant une structure de gouvernance servant à superviser les activités de placement du FNB et à assurer la conformité de celles-ci avec les stratégies de placement établies par le FNB, les lignes directrices internes et les règles en matière de valeurs mobilières.

Il y a lieu de se reporter au plus récent prospectus pour une analyse complète des risques liés à un placement dans les parts du FNB. Les risques importants visant les instruments financiers et qui sont propres au FNB de même qu'une analyse de la façon dont ils sont gérés figurent ci-après.

a) Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations des prix de marché, comme les taux d'intérêt, le cours des actions, les taux de change et les écarts de crédit (sans lien avec les variations de la solvabilité du débiteur ou de l'émetteur), influent sur les revenus du FNB ou sur la juste valeur des instruments financiers qu'il détient. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

i) *Risque de change*

Le risque de change correspond au risque que des instruments financiers, libellés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation du FNB, soit le dollar canadien, fluctuent en raison de variations des taux de change et puissent avoir une incidence défavorable sur le bénéfice et les flux de trésorerie du FNB ou sur la juste valeur des placements qu'il détient. Les tableaux qui suivent indiquent les devises auxquelles le FNB avait une exposition importante au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, exprimées en dollars canadiens, et l'incidence possible sur l'actif net du FNB (y compris les montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme ou standardisés, le cas échéant) d'une variation de 1 % de ces devises par rapport au dollar canadien.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

30 juin 2018	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) contrats à terme standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	2 802	(2 625)	177	2
Livre sterling	4 303	–	4 303	43
Couronne danoise	1	–	1	–
Euro	13 726	(13 842)	(116)	(1)
Couronne norvégienne	1 024	–	1 024	10
Zloty polonais	1 531	–	1 531	15
Dollar de Singapour	1 665	–	1 665	17
Couronne suédoise	1 021	–	1 021	10
Franc suisse	3 396	–	3 396	34
Dollar américain	33 160	(197)	32 963	330
Total	62 629	(16 664)	45 965	460
En pourcentage de la valeur liquidative	90,4 %	-24,1 %	66,3 %	0,7 %

31 décembre 2017	Instruments financiers	Contrats de change à terme et (ou) contrats à terme standardisés	Total	Incidence sur la valeur liquidative
Monnaie	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dollar australien	1 548	(1 470)	78	1
Livre sterling	2 607	–	2 607	26
Couronne danoise	1	–	1	–
Euro	5 817	(5 746)	71	1
Couronne suédoise	621	–	621	6
Franc suisse	1 384	–	1 384	14
Dollar américain	14 655	(9 420)	5 235	52
Total	26 633	(16 636)	9 997	100
En pourcentage de la valeur liquidative	95,2 %	-59,5 %	35,7 %	0,4 %

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

ii) Risque de taux d'intérêt

Le FNB peut être exposé au risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs de ses instruments financiers fluctue avec les taux d'intérêt du marché. En général, la valeur des instruments financiers portant intérêt augmente lorsque les taux d'intérêt baissent; inversement, elle diminue lorsque les taux d'intérêt augmentent. La trésorerie et les équivalents de trésorerie investis à des taux à court terme du marché ont une sensibilité minimale aux fluctuations des taux d'intérêt puisque ces titres sont généralement détenus jusqu'à leur échéance et qu'ils sont de courte durée.

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le FNB ne détenait pas d'instruments de créance à long terme et n'était pas exposé au risque de taux d'intérêt.

iii) Autre risque lié au marché

L'autre risque lié au marché est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue par suite de variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causées par des facteurs propres à un placement précis, à son émetteur ou causées par tous les facteurs perturbant l'ensemble des instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le gestionnaire a imposé des contrôles de gestion du risque à l'interne au FNB, lesquels visent à limiter la perte relative à ses activités de négociation. Le tableau ci-dessous présente l'incidence estimée sur le FNB d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % d'un indice boursier général, compte tenu de la corrélation historique, tous les autres facteurs demeurant constants, aux dates considérées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de l'analyse de sensibilité présentée et la différence pourrait être importante. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future.

Indice comparatif	30 juin 2018	31 décembre 2017
Indice MSCI Monde	452 353 \$	190 852 \$

b) Risque de crédit

Le risque de crédit sur instruments financiers correspond au risque de perte financière pouvant découler du défaut d'une contrepartie de remplir ses obligations envers le FNB. Il découle principalement des titres de créance détenus, et aussi des actifs financiers dérivés, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de même que des autres débiteurs. À la date de clôture, l'exposition maximale du FNB au risque de crédit représente la valeur comptable des actifs financiers pertinents présentée dans les états de la situation financière. La politique du FNB à l'égard du risque de crédit consiste à réduire son exposition à des contreparties dont le risque de défaillance perçu est élevé en ne faisant affaire qu'avec des contreparties qui respectent les normes de crédit présentées dans le prospectus du FNB et en prenant des garanties.

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, le FNB n'était pas exposé à un risque de crédit important en raison de la nature de ses placements de portefeuille.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le FNB éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La politique du FNB et la méthode du gestionnaire en matière de gestion du risque de liquidité consistent à faire en sorte, dans la mesure du possible, que le FNB disposera toujours des liquidités suffisantes pour honorer ses engagements à leur échéance, tant dans des conditions normales que sous contrainte, y compris les rachats d'actions estimés, et ce, sans subir de pertes inacceptables.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

et sans risquer d'entacher sa réputation. Tous les passifs financiers arrivent habituellement à échéance dans un délai de 90 jours. Le gestionnaire gère le risque de liquidité en investissant la majorité de l'actif du FNB dans des placements qui sont négociés sur un marché actif et qui peuvent être aisément cédés. L'objectif du FNB est de détenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour maintenir sa liquidité; par conséquent, le risque de liquidité est jugé minimal pour le FNB.

6. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Le FNB présente ci-après un classement des évaluations à la juste valeur des placements qu'il détient selon une hiérarchie qui se compose de trois niveaux de juste valeur ainsi qu'un rapprochement des transactions et des transferts entre les niveaux de cette hiérarchie. La hiérarchie des données servant à l'évaluation de la juste valeur s'établit comme suit :

- Niveau 1 : les titres qui sont évalués selon des prix cotés sur des marchés actifs.
- Niveau 2 : les titres qui sont évalués selon des données autres que les prix cotés observables, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : les titres qui ne sont pas évalués selon des données non observables de marché importantes.

Les changements aux méthodes d'évaluation pourraient entraîner des transferts entre les niveaux assignés aux placements. Le tableau suivant présente un sommaire des données utilisées dans l'évaluation des placements et dérivés du FNB évalués à la juste valeur en date du 30 juin 2018 et du 31 décembre 2017 :

	30 juin 2018			31 décembre 2017		
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)
Actifs financiers						
Actions	69 162 409	–	–	27 636 500	–	–
Contrats de change à terme	–	151 383	–	–	51 094	–
Total des actifs financiers	69 162 409	151 383	–	27 636 500	51 094	–
Passifs financiers						
Contrats de change à terme	–	–	–	–	(12 661)	–
Total des passifs financiers	–	–	–	–	(12 661)	–
Actifs et passifs financiers, montant net	69 162 409	151 383	–	27 636 500	38 433	–

Il n'y a eu aucun transfert important entre les niveaux 1 et 2 par suite du changement dans la disponibilité des prix cotés sur des marchés ou des données observables sur le marché au cours de la période ou de l'exercice présenté. En outre, aucun placement ni aucune transaction n'ont été classés dans le niveau 3 pour la période close le 30 juin 2018 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

7. PRÊT DE TITRES

Afin de générer des rendements supplémentaires, le FNB est autorisé à conclure certaines conventions de prêt de titres avec des emprunteurs qu'il juge acceptables conformément au Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 »). Aux termes d'une convention de prêt de titres, l'emprunteur doit verser au FNB des honoraires

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

de prêt de titres déterminés, verser au FNB des honoraires d'un montant égal aux distributions que l'emprunteur a reçues sur les titres prêtés, et le FNB doit recevoir une forme acceptable de garantie d'une valeur excédentaire à celle des titres prêtés. Bien que cette garantie soit évaluée à la valeur du marché, le FNB pourrait tout de même être exposé au risque de perte si l'emprunteur ne s'acquittait pas de son obligation de rendre les titres empruntés et si la garantie ne suffisait pas à reconstituer le portefeuille de titres prêtés. Le cas échéant, le revenu tiré de ces transactions de prêt de titres au cours de la période est indiqué dans les états du résultat global du FNB.

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, la valeur totale des titres prêtés et des garanties reçues à la clôture des marchés s'établissait comme suit :

Au	Titres prêtés	Garanties reçues
30 juin 2018	752 259 \$	798 360 \$
31 décembre 2017	–	–

Les garanties peuvent inclure, sans s'y limiter, de la trésorerie et des obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne; par le gouvernement des États-Unis ou ses organismes; par des États souverains; par des organismes supranationaux autorisés; et des emprunts à court terme d'institutions financières canadiennes, pour autant que, dans chaque cas, les titres de créance aient une notation désignée comme il est défini par le Règlement 81-102.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du revenu tiré du prêt de titres tel qu'il est présenté dans les états du résultat global pour les périodes closes les 30 juin 2018 et 2017. Il indique le montant brut du revenu tiré du prêt de titres provenant des opérations de prêt de titres du FNB, moins les retenues fiscales et les montants gagnés par les parties ayant le droit de recevoir un paiement provenant du montant brut dans le cadre d'une convention de prêt de titres.

Pour les périodes closes les	30 juin 2018	Pourcentage du revenu brut	30 juin 2017	Pourcentage du revenu brut
Revenu brut tiré du prêt de titres	5 025 \$		–	
Retenues fiscales	(863)	17,17 %	–	–
Honoraires du mandataire d'opérations de prêts :				
Banque Canadienne Impériale de Commerce	(1 457)	29,00 %	–	–
Revenu net tiré du prêt de titres versé au FNB	2 705 \$	53,83 %	–	–

8. PARTS RACHETABLES

Le FNB est autorisé à émettre un nombre illimité de parts de catégorie E rachetables et transférables, lesquelles parts représentent chacune une participation indivise et égale dans l'actif net du FNB. Chaque part habilite son porteur à exprimer une voix aux assemblées des porteurs de parts. Chaque part confère une participation égale, avec toutes les autres parts, à tous les paiements faits aux porteurs de parts, autres que les distributions des frais de gestion, qu'il s'agisse de distributions de revenu ou de distributions de capital et, au moment de la liquidation, une participation égale au reliquat de l'actif net du FNB après l'acquittement de toute obligation non réglée attribuable aux parts du FNB. Toutes les parts seront entièrement payées et non susceptibles d'appels subséquents, et ne seront pas assujetties à de futures évaluations, lorsqu'elles auront été émises, et elles ne pourront être cédées, sauf par application de la loi.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

Les parts rachetables émises par le FNB confèrent à l'investisseur le droit d'exiger le remboursement au comptant d'un montant proportionnel à la participation de l'investisseur dans l'actif net du FNB chaque date de rachat et elles sont classées à titre de passif en raison de l'obligation du FNB de distribuer son revenu net et ses gains en capital aux porteurs de parts. Les objectifs du FNB en matière de gestion des parts rachetables sont d'atteindre l'objectif de placement du FNB, et de gérer le risque de liquidité attribuable aux rachats. La gestion par le FNB du risque de liquidité attribuable aux parts rachetables est décrite à la note 5.

À toute date d'évaluation, les porteurs de parts du FNB peuvent i) racheter des parts du FNB, au comptant à un prix par part correspondant à 95 % du cours de clôture des parts du FNB à la TSX le jour de prise d'effet du rachat, lorsque le nombre de parts faisant l'objet du rachat ne correspond pas à un nombre prescrit de parts ou à un multiple de celui-ci; ou ii) racheter, déduction faite de tous les frais de rachat applicables déterminés de temps à autre par le gestionnaire, à son gré, un nombre prescrit de parts ou un multiple du nombre prescrit de parts du FNB au comptant pour un montant correspondant à la valeur liquidative de ce nombre de parts.

Des parts du FNB sont émises ou rachetées sur une base quotidienne à la valeur liquidative par titre, laquelle est fixée chaque date d'évaluation à 16 h (heure de l'Est). Les ordres d'achat ou de rachat doivent respecter une heure limite, soit 16 h (heure de l'Est) le jour ouvrable précédant la date d'évaluation.

Le FNB doit distribuer tout son bénéfice (incluant les gains en capital nets réalisés) qu'il a réalisé au cours de l'exercice de sorte qu'il ne sera pas assujéti à l'impôt sur le revenu ordinaire pour ces revenus et ces gains. Le bénéfice réalisé par le FNB est distribué aux porteurs de parts au moins une fois par année, au besoin, et cette somme distribuée par le FNB sera versée à titre de « distribution réinvestie ». Les distributions réinvesties seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du FNB à un prix correspondant à la valeur liquidative par part du FNB ce jour donné. Les parts du FNB seront immédiatement consolidées de sorte que le nombre de parts en circulation du FNB qui sont détenues par chaque porteur de parts ce jour donné et après la distribution correspondra au nombre de parts du FNB détenues par le porteur de parts avant la distribution. Les distributions réinvesties sont comptabilisées à titre de distributions imposables et utilisées afin d'augmenter le prix de base rajusté de chaque porteur de parts du FNB. Les distributions versées aux détenteurs de parts rachetables sont constatées dans les états de l'évolution de la situation financière.

Veuillez consulter le plus récent prospectus du FNB pour obtenir une description complète des caractéristiques de souscription et de rachat des parts du FNB.

Pour les périodes closes les 30 juin 2018 et 2017, le nombre de parts émises dans le cadre de souscriptions, le nombre de parts rachetées, le nombre total et le nombre moyen de parts en circulation se présentent comme suit :

Période	Parts en circulation à l'ouverture	Parts émises	Parts rachetées	Parts en circulation à la clôture	Nombre moyen de parts en circulation
2018	1 696 890	2 525 085	–	4 221 975	3 314 613
2017	9 375	1 012 500	–	1 021 875	535 151

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

9. CHARGES ET AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Frais de gestion

Le gestionnaire assure ou supervise la prestation de services administratifs requis par le FNB, y compris notamment la négociation de contrats avec certains tiers fournisseurs de services tels que les gestionnaires de portefeuille, les dépositaires, les agents chargés de la tenue des registres, les agents des transferts, les auditeurs et les imprimeurs; l'autorisation du paiement des frais d'exploitation engagés au nom du FNB; les arrangements de la tenue à jour des registres comptables du FNB; la préparation des rapports à l'intention des porteurs de parts et des autorités de réglementation des valeurs mobilières compétentes; le calcul du montant des distributions faites par le FNB et l'établissement de la fréquence de telles distributions; la préparation des états financiers, des déclarations de revenus et des informations financières et comptables selon ce qu'exige le FNB; l'assurance que les porteurs de parts reçoivent les états financiers et autres rapports suivant ce que la loi applicable exige de temps à autre; l'assurance que le FNB se conforme à toutes les autres exigences réglementaires, notamment les obligations d'information continue du FNB en vertu des lois applicables en valeurs mobilières; l'administration des achats, des rachats et autres opérations liées aux parts du FNB; et la gestion des demandes des porteurs de parts du FNB et la communication avec ceux-ci. Le gestionnaire fournit des locaux et du personnel pour assurer ces services, si ceux-ci ne sont fournis par aucun autre fournisseur de services du FNB. Le gestionnaire supervise également les stratégies de placement du FNB pour s'assurer que le FNB se conforme à ses objectifs de placement, à ses stratégies de placement et à ses restrictions et pratiques en matière de placement.

En contrepartie de ces services, le gestionnaire touche des frais de gestion mensuels correspondant à un taux annuel de 0,85 % de la valeur liquidative du FNB, plus les taxes de vente applicables, calculés et cumulés quotidiennement et versés mensuellement à terme échu.

Autres charges

Outre les frais de gestion, à moins que le gestionnaire n'y renonce ou ne les absorbe, le FNB paie l'ensemble de ses charges d'exploitation, notamment les honoraires des auditeurs, les frais liés aux services offerts par le fiduciaire et le dépositaire, les coûts d'administration, les coûts associés à l'évaluation, à la comptabilité et à la tenue de registres, les frais juridiques, les frais autorisés relatifs à la préparation et au dépôt de prospectus, les coûts liés à l'envoi de documents aux porteurs de parts, les droits d'inscription à la cote d'une bourse et les frais annuels connexes, les frais payables à Services de dépôt et de compensation CDS inc., les frais bancaires et les intérêts, les charges extraordinaires, les coûts liés à la préparation et à la communication des rapports à l'intention des porteurs de parts et les coûts liés à la prestation de services, les honoraires de l'agent chargé de la tenue des registres et de l'agent des transferts, les coûts associés au comité d'examen indépendant, l'impôt sur le résultat, les taxes de vente, les commissions et les frais de courtage, ainsi que les retenues fiscales.

Le gestionnaire peut, à son gré, renoncer aux frais ou charges autrement payables par le FNB, ou en absorber une partie. La renonciation à ces frais ou charges ou leur absorption par le gestionnaire peut être interrompue en tout temps ou poursuivie indéfiniment, au gré du gestionnaire.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

10. COMMISSIONS DE COURTAGE, RABAIS DE COURTAGE SUR TITRES GÉRÉS ET TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les commissions de courtage payées relativement à des transactions sur titres peuvent comprendre des montants payés aux parties liées du gestionnaire pour des services de courtage fournis au FNB.

Les services de recherche et d'utilisation de systèmes reçus en contrepartie des commissions générées auprès de certains courtiers sont généralement qualifiés de rabais de courtage sur titres gérés.

Les commissions de courtage payées aux courtiers relativement aux transactions sur les titres du portefeuille, les rabais de courtage sur titres gérés et les montants payés aux parties liées du gestionnaire pour les périodes closes les 30 juin 2018 et 2017 sont les suivants :

Périodes closes les	Commissions de courtage payées	Rabais de courtage sur titres gérés	Montants payés à des parties liées
30 juin 2018	114 922 \$	31 200 \$	néant \$
30 juin 2017	41 636 \$	5 900 \$	néant \$

En plus des éléments présentés dans le tableau ci-dessus, les frais de gestion versés au gestionnaire dont il est question à la note 9 sont inscrits dans les transactions entre parties liées, puisque le gestionnaire est considéré comme étant une partie liée du FNB. La rémunération payée au comité d'examen indépendant est également inscrite dans les transactions avec des parties liées et celle-ci figure aux états du résultat global. Les frais de gestion payables par le FNB au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017 figurent aux états de la situation financière.

Le FNB peut investir dans d'autres FNB gérés par le gestionnaire ou ses affiliés, conformément aux objectifs et stratégies de placement du FNB. Ces placements, le cas échéant, sont présentés au tableau des placements.

11. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »), le FNB est considéré comme une fiducie de fonds commun de placement et, par conséquent, n'est pas imposé sur la tranche du résultat fiscal versée ou allouée aux porteurs de parts. En outre, les remboursements d'impôt (fondés sur les rachats et les profits réalisés et latents de l'exercice) peuvent permettre la rétention de certains gains en capital nets dans le FNB sans engendrer d'impôts.

12. PERTES FISCALES REPORTÉES EN AVANT

Les pertes en capital aux fins de l'impôt peuvent être reportées en avant indéfiniment et appliquées en réduction des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital reportées en avant peuvent être appliquées en réduction du résultat fiscal au cours d'exercices ultérieurs. Les pertes autres qu'en capital réalisées pendant l'année d'imposition en cours peuvent être reportées en avant pendant 20 ans. Au 31 décembre 2017, le FNB ne disposait d'aucune perte en capital nette ni de perte autre qu'en capital.

Notes afférentes aux états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2018

13. COMPENSATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le FNB peut conclure diverses conventions-cadres de compensation ou ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation aux états de la situation financière. Toutefois, dans certaines circonstances telles qu'une faillite ou une résiliation de contrats, les montants connexes peuvent être compensés. Les tableaux suivants présentent les instruments financiers pouvant être admissibles à une telle compensation, si une telle situation se produisait au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017. La colonne intitulée « Incidence nette » indique l'incidence nette sur les états de la situation financière du FNB si tous les montants étaient compensés.

Actifs et passifs financiers au 30 juin 2018	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	151 383	–	151 383	–	–	151 383
Passifs dérivés	–	–	–	–	–	–

Actifs et passifs financiers au 31 décembre 2017	Montants compensés (\$)			Montants non compensés (\$)		Incidence nette (\$)
	Actifs (passifs) bruts	Actifs (passifs) bruts compensés	Montants nets	Instruments financiers	Trésorerie donnée en garantie	
Actifs dérivés	51 094	–	51 094	(12 661)	–	38 433
Passifs dérivés	(12 661)	–	(12 661)	12 661	–	–

14. ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certaines informations figurant dans les états financiers comparatifs ou dans les notes afférentes aux états financiers de 2017 ont été reclassées pour qu'elles soient conformes à la présentation des états financiers adoptée pour 2018.

Gestionnaire

Hamilton Capital Partners Inc.

55, rue York, bureau 1202

Toronto (Ontario)

M5J 1R7

Tél. : 416-941-9888

www.hamilton-capital.com

Auditeurs

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Bay Adelaide Centre

333, rue Bay, bureau 4600

Toronto (Ontario)

M5H 2S5

Dépositaire

Société de fiducie CIBC Mellon Trust

1, rue York, bureau 900

Toronto (Ontario)

M5J 0B6

Agent chargé de la tenue des
registres et agent des transferts

Société de fiducie AST (Canada)

1, rue Toronto, bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2V6

The logo consists of the letters 'HFY' in a bold, white, sans-serif font, centered within a dark red square.The text is in white, uppercase, sans-serif font, stacked in three lines within a dark red rectangular box. The first line reads 'FNB RENDMENT DE SOCIÉTÉS', the second line reads 'FINANCIÈRES MONDIALES', and the third line reads 'HAMILTON CAPITAL'.

FNB RENDMENT DE SOCIÉTÉS
FINANCIÈRES MONDIALES
HAMILTON CAPITAL

A background image showing a globe with a maple leaf cutout, resting on a surface with faint financial charts and data tables.

Hamilton Capital Partners Inc. | 55, rue York, bureau 1202 | Toronto, Ontario M5J 1R7

416.941.9888 | www.hamilton-capital.com